

# PROGRAMME DE FORMATION - ATELIER PRATIQUE COACHS COMPLETER SES DOCUMENTS JURIDIQUES

## Objectifs pédagogiques

- Ses conditions générales de vente (CGV),
- Son contrat de prestation de coaching,
- Sa politique de confidentialité (RGPD).

## Public concerné

- ♦ Coachs et/ou de thérapeute en développement personnel ou professionnels,
- ♦ Praticiens bien-être,
- ♦ Accessible aux personnes en situation de handicap.

## Prérequis

- ♦ Avoir suivie la formation Structurer et sécuriser son activité de coach cadre juridique
- ♦ Disposer de ses informations professionnelles (SIRET, statut, tarifs, coordonnées)

## Moyen Pédagogique

- ♦ Accompagnement en groupe,
- ♦ Accompagnement en individuel,
- ♦ Formation accessible en ligne,
- ♦ Assistance téléphonique assurée par l'intervenant en cas de difficultés rencontrées après la session.
- ♦ Vidéoprojecteur, PowerPoint, paperboard.

## Matériel utile

- ♦ **Formation en présentiel :**  
Un stylo, un bloc note
- ♦ **Formation en ligne :**  
Une connexion Internet fluide  
Une caméra, un micro

## Coût pédagogique HT par Stagiaires

- ♦ 350,00 H.T. en individuel
- ♦ 175,00 H.T. en groupe
- ♦ Possibilité de financement OPCO ou FIF PL

## Lieux et dates :

- ♦ Strasbourg, Colmar, Mulhouse,
- ♦ Région Alsace,
- ♦ Partout en France,
- ♦ Accessible en présentiel,
- ♦ Accessible en formation à distance (FOAD)
- ♦ Sessions : voir calendrier (*nous contacter*)
- ♦ L'inscription doit être finalisée 7 jours avant le début de la formation.

## Effectif par session :

- ♦ En individuel,
- ♦ Groupe Min. 5 pers, Max. 10

## Modalités d'évaluation en amont

- ♦ Pré-diagnostic téléphonique,
- ♦ Questionnaire d'évaluation des connaissances poste formation.

*Cette formation sous forme d'atelier pratique permettra aux participants de mieux comprendre les documents obligatoires nécessaire dans le cadre de leur activité et leurs permettra de les personnaliser.*

## Cadre juridique de l'activité de coach

### Module 1 : Cadrage et lecture critique des modèles

**Objectif :** Identifier la structure et la finalité juridique de chaque document avant de les compléter

#### Contenus abordés :

- ✓ Présentation des trois modèles fournis : contrat de prestation, CGV, politique de confidentialité.
- ✓ Distinction entre clauses fixes (non modifiables car prescrites par la loi) et zones à personnaliser :
  - Clauses fixes (escomptes, clauses en cas de non règlement, médiation à la consommation, droit de rétractation, force majeure...)
  - Clauses modulables (acomptes, clause pénale, obligations des parties, limitation de responsabilité...).
- ✓ Rappel des textes de référence applicables à chaque document :
  - Contrat de prestation : articles 1101 et suivants du Code civil (droit commun des contrats) ; article L. 111-1 du Code de la consommation (obligation précontractuelle d'information).
  - CGV : article L. 441-1 du Code de commerce ; article L. 114-1 du Code de la consommation (droit de rétractation en cas de vente à distance), article L. 616-1 du Code de la consommation (médiation obligatoire),
  - Politique de confidentialité : Règlement UE 2016/679 (RGPD), articles 13 et 14 ; loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

**Exercice :** Chaque participant repère sur son exemplaire papier ou écran les zones marquées à compléter

### Module 2 : Compléter les conditions générales de vente

**Objectif :** Disposer de CGV conformes au droit de la consommation et opposables au client. Zones travaillées :

#### Champ d'application

- Préciser si les CGV s'appliquent aux particuliers, aux professionnels ou aux deux (régimes distincts : art. L. 441-1 C. com. pour les professionnels ; titre II du livre II C. conso. pour les consommateurs).

#### Description des prestations et prix

- Description du coaching
- Indication de la devise
- Des modalités de fixation du prix
- Des conditions de révision de tarif
- Date d'exigibilité
- Modalités en cas de non-paiement

#### Description des responsabilités

- Possibilité de limitation de la responsabilité (exclusion des préjudices immatériels et par ricochet ; indemnisation à hauteur de la RCP).

### Modalités d'évaluation en aval :

- ◆ Fiche d'acquisition des compétences,
- ◆ Attestation de formation,
- ◆ Certificat de réalisation.
- ◆ En fin de formation le stagiaire devra remplir une feuille d'émargement et l'évaluation à chaud de la formation.

### Durée et horaires :

- ◆ 4h00
- ◆ 8h30 à 12h30 ou de 13h30 à 17h30

### Intervenant :

- ◆ Isabelle Bichet responsable de Sud Azur Consulting Formatrice et juriste.
- ◆ Alain Picou responsable d'AP-Consulting est agréé formateur consultant et Concepteur de formations ICPF-PRO.

### Compétences acquises :

- ◆ À l'issue de la formation, les participants auront acquis les connaissances et compétences nécessaires pour sécuriser juridiquement leur activité de coach.
- ◆ Ils seront en mesure d'identifier les obligations légales liées à leur activité, de mettre en place les principaux documents administratifs et contractuels, et de repérer les pratiques à risque dans le secteur du coaching.

### Droit de rétractation

- Modalités d'exercice du droit de rétractation
- Public concerné
- Mention des exceptions

### Médiation

- Coordonnées du médiateur retenu : compléter le nom, l'adresse et l'URL du médiateur.
- Obligation issue de la directive 2013/11/UE transposée aux art. L. 611-1 et s. C. conso.

### Données personnelles – renvoi

- Renvoi à la politique de confidentialité.

### Droit applicable

- Droit français ; tribunal compétent.

### Point de vigilance :

- Les CGV doivent être portées à la connaissance du client avant la conclusion du contrat.

### Module 3 : Compléter le contrat de prestation de coaching (45 min)

**Objectif :** Produire un contrat conforme, adapté à sa pratique et à sa clientèle. Zones travaillées clause par clause

#### Identification des parties

- Dénomination, statut juridique, SIRET, adresse professionnelle du coach.
- Identification du client (particulier ou professionnel : impact sur le droit applicable, notamment le droit de rétractation, art. L. 221-18 C. conso.).

#### Objet du contrat

- Définition précise de la prestation : attention à la frontière avec l'exercice illégal de la médecine (art. L. 4161-1 CSP) et avec la pratique illégale de la psychologie (art. 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985).
- Formulation recommandée : accompagnement visant le développement de ressources personnelles ou professionnelles, sans diagnostic ni traitement.

#### Durée, nombre de séances, modalités

- Séances individuelles ou collectives, présentiel ou distanciel.
- Clause de report et d'annulation : délai de prévenance, pénalités éventuelles.

#### Prix et modalités de paiement

- Prix HT ou TTC selon statut fiscal (franchise en base TVA, art. 293 B du CGI, ou assujettissement).
- Conditions de règlement, acompte éventuel.

#### Clause de confidentialité

- Obligation réciproque ; étendue et durée.

#### Clause de résiliation

- Conditions de résiliation unilatérale ; préavis ; remboursement pro rata temporis.

#### Droit applicable et règlement des litiges

- Médiation de la consommation (art. L. 616-1 C. conso.) : obligation d'indiquer le médiateur compétent.
- Tribunal compétent/clause d'attribution de compétence

### Module 4 : Compléter la politique de confidentialité (RGPD)

**Objectif :** Satisfaire aux obligations d'information de l'article 13 du RGPD. Zones travaillées :

#### Identité et coordonnées du responsable de traitement

- Nom, dénomination, adresse, e-mail de contact.

#### Données collectées

- Identification des données collectées
- Contrôle du respect du principe de minimisation des données

#### **Finalités et bases légales de chaque traitement**

- Gestion des clients : exécution du contrat
- Facturation : obligation légale
- Prospection commerciale : consentement ou intérêt légitime selon le cas.
- Notes de séance : base légale à préciser selon la nature des données

#### **Durées de conservation**

- Données clients
- Données comptables
- Données de prospection

#### **Destinataires des données**

- Logiciels de gestion, hébergeurs, comptable, outils de visioconférence (ZOOM, Teams) : préciser les sous-traitants et leur localisation (transfert hors UE : art. 44 et s. RGPD).

#### **Droits des personnes**

- Les différents droits
- Modalités d'exercice : e-mail de contact à indiquer ; délai de réponse d'un mois
- Droit de réclamation auprès de la CNIL

#### **Cookies et traceurs**

- Si site web : compléter selon les outils utilisés (Google Analytics, pixels, etc.) conformément aux recommandations CNIL du 17 septembre 2020.

#### **Conclusion :**

- Debriefing collectif : points de blocage rencontrés, questions résiduelles.
- Evaluation fin de formation : les trois documents personnalisés constituent la production évaluée, Satisfaction,

#### **A l'issue de cette formation chaque participant repartira avec :**

- ✓ Un positionnement clair,
- ✓ Des documents répondants aux exigences légales

#### **Nature des travaux demandés aux stagiaires :**

- ✓ **Atelier individuel** : chaque participant créera ou modifiera ses documents légaux, (CGV, CGU, Plan RGPD...)

#### **A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :**

- ✓ Identifier les obligations juridiques essentielles liées à l'activité de coach et/ou de thérapeute, afin de sécuriser leur pratique professionnelle.
- ✓ Mettre en conformité les principaux documents administratifs et contractuels nécessaires à l'exercice de leur activité (devis, factures, contrat de coaching, conditions générales de vente).

#### **Modalités de formation en FOAD (formation à distance)**

- ✓ La formation pourra être suivie via soit la plateforme ZOOM. Le formateur vous indiquera sur quel support la formation sera dispensée.
- ✓ Pouvoir suivre cette action de formation dans de bonne condition, une simple connexion à l'Internet et une webcam seront nécessaire.
- ✓ En cas de souci de connexion, le formateur sera disponible via le numéro de téléphone indiqué dans votre convocation.
- ✓ Evaluation continue pendant la formation à travers de nombreux exercices pratiques à réaliser en ligne avec un corrigé fait par le formateur.
- ✓ Durant la formation le formateur complètera votre fiche d'acquisition des compétences qui sera à votre disposition sur simple demande auprès d'AP-Consulting.

Programme mise à jour le 16/06/2026